

Participation des Ligues au Championnat de France Jeunes 2023  
Information sur la Soirée des Ligues  
Règlement du Prix des Ligues

Lors de sa réunion du 2 juin 2023, le Conseil des Présidents de Ligue a décidé de confirmer la présence et la visibilité des Ligues sur les Championnats de France Jeunes 2023, continuant ainsi cette action entamée en 2019 et interrompue du fait de la crise sanitaire.

## 1. Information sur la Soirée des Ligues

Il a été décidé de reprendre la soirée des Ligues sur les Championnats suivants :

- Championnat de France Minimes du 8 au 13 juillet 2023, Cercle de Voile de Bordeaux – Lac de Carcans Maubuisson,
- Championnat de France Extrême Glisse Windfoil du 19 au 24 août 2023, Nautic Club de Miramas – Étang de Berre,
- Championnat de France Espoirs Solitaire Double Équipage du 19 au 24 août 2023, La Rochelle Nautique.

Pour ce faire, les Ligues s'engagent prévoir un budget, dont le montant est laissé à la libre appréciation des Ligues, pour amener des produits régionaux à faire déguster pendant cette soirée et éventuellement quelques éléments de décoration ou de promotion (banderoles, drapeaux, plaquettes...) pour identifier chaque région. Chaque Ligue sera libre de confier la responsabilité de l'achat et du transport des produits régionaux.

Les Clubs organisateurs seront sollicités pour permettre de stocker ces produits au frais.

Les Ligues s'engagent par ailleurs à solliciter les entraîneurs et les responsables de délégations disponibles pour être présents à cette soirée et d'en informer les Clubs organisateurs.

## 2. Règlement du « Prix des Ligues »

Il a été décidé par ailleurs de confirmer la remise d'un « prix des Ligues » sur les Championnats suivants :

- Championnat de France Minimes du 8 au 13 juillet 2023, Cercle de Voile de Bordeaux – Lac de Carcans Maubuisson,
- Championnat de France Extrême Glisse Windfoil du 19 au 24 août 2023, Nautic Club de Miramas – Étang de Berre,
- Championnat de France Espoirs Solitaire Double Équipage du 19 au 24 août 2023, La Rochelle Nautique.

Le « prix des Ligues » sera décerné, sur les différents Championnats concernés, par le Président de la Ligue d'accueil accompagné des Président(e)s de Ligues présents, lors de la remise des prix des Championnats selon le critère suivant :

- Action exemplaire d'esprit sportif et de fair-play d'un concurrent ou d'un équipage pendant la compétition.

Pour ce faire, il sera demandé aux arbitres de faire des propositions au Directeur de Course sur le concurrent ou l'équipage ayant fait preuve de cette action exemplaire.

La décision d'attribution se fera en concertation entre un représentant présent des Ligues (un Président ou un représentant mandaté à cet effet), le Directeur de Course du Championnat, et le Délégué Fédéral.

La remise du « prix des Ligues » sera intégrée au protocole de la cérémonie de clôture des Championnats et pourra inclure un temps de parole du Président de la Ligue d'accueil ou d'un(e) Président(e) de Ligue présent(e) pour expliciter l'objet de ce prix.

Les Ligues représentées par des concurrent(e)s sur les Championnats s'engagent à consacrer une somme d'environ 50 € par Championnat pour doter ce prix. Il sera décerné selon les modalités suivantes :

- 3 chèques cadeaux d'un montant unitaire de 150 € soit 450 € par Championnat récompensant 3 concurrent(e)s/équipages, à valoir auprès de Tribord (Décathlon), fournisseur officiel de la FFVoile,
- La FFVoile se chargera de procéder à l'achat des chèques cadeaux et de facturer aux Ligues représentées par des concurrent(e)s sur les Championnats le montant correspondant à leur participation (soit total par Championnat / nombre de Ligues représentées).

Une communication autour de ce prix sera faite pendant tout le Championnat et fera l'objet d'une information aux concurrents dans les documents de course (avis de course ou instructions de courses) et/ou par voie d'affichage au tableau officiel.

La FFVoile se chargera de transmettre l'information aux Clubs organisateurs ainsi que les éventuelles consignes afférentes aux arbitres et au Directeur de Course nommés sur les Championnats retenus.

Principe approuvé à Paris le 2 juin 2023,  
Modifications apportées le 29 juin 2023,

Le Conseil des Présidents de Ligues